

COMPTE RENDU

Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun Séance du 30 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 23 juin, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de M. **André LAIGNEL, Président.**

Etaient présents : M. André LAIGNEL, Président, Mme Marinette MITRIOT, 3^{ème} Vice-Présidente, M. Jean-Charles PAILLARD, 4^{ème} Vice-Président, MM. Jacques PERSONNE, Michel BOUGAULT, Mmes Diane ZAMMIT, Carol LE STRAT, M. Eric HERVOUET, Mmes Anne-Elisabeth LE FELIC, Nadine BELLUROT, MM. Yves GUESNARD, Jacques PALLAS, Jean BALON, Thierry LEDET, Dominique DELPOUX, Johan TRUMEAU, Mmes Sylvie RANCY, Alexandra DARINOT (suppléante de M. Bruno PERRIN).

Absents excusés : M. Pascal PAUVREHOMME, Daniel GUIET, Mmes Lucie BARBIER, Magali MARTIN, M. Jean-Luc ROUSSEL, Mmes Brigitte COLSON, Sylvie CHASSIOT, M. Stéphane GOURIER.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 H 00 et il présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1 - Affaires administratives, budgétaires et financières

Dossier 1.1. Vote des comptes administratifs 2016, comptes de gestion 2016, affectations des résultats 2016, budgets supplémentaires 2017

M. le Président demande au Conseil de Communauté de délibérer sur les points suivants.

- **Les comptes administratifs (CA) de l'exercice 2016**

Le président demande si quelqu'un de l'assemblée souhaite prendre la parole.
Il est convenu avec l'assemblée de passer directement au vote.

Mme Marinette MITRIOT, 3^{ème} Vice-Présidente, prend la présidence de l'assemblée pour l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2016 de la CCPI dressé par le Président, étant sorti de la salle.

- Le CA du budget principal fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 3 710 302,12 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le CA du budget principal 2016.

- Le CA du budget annexe des déchets ménagers fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 922 916,24 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le CA 2016 du budget annexe déchets ménagers.

- Le CA 2016 du budget annexe lotissements commerciaux fait ressortir un déficit de fonctionnement de 547 392,35 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le CA 2016 du budget annexe lotissements commerciaux.

Le Président rejoint l'assemblée pour le vote des autres budgets.

.../...

- **Les comptes de gestion de l'exercice 2016**

- Le compte de gestion du budget principal de la CCPI de M. le Trésorier Principal est conforme au compte administratif précité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le compte de gestion du budget principal.

- Les comptes de gestion des budgets annexes des déchets ménagers et lotissements commerciaux de M. le Trésorier Principal sont conformes aux comptes administratifs précités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte les comptes de gestion des 2 budgets annexes.

- **L'affectation des résultats de l'exercice 2016**

- Pour le budget principal, il est proposé l'affectation suivante :

2 402 402,24 € en investissement et 1 307 899,88 € en fonctionnement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette affectation.

- Pour le budget annexe déchets, il est proposé l'affectation suivante :

922 916,24 € en section d'exploitation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette affectation.

- **Les budgets supplémentaires 2017**

- Le budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 9 263 413,88 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le budget supplémentaire principal 2017.

- Le budget annexe déchets s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 1 840 898,57 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le budget supplémentaire du service annexe déchets 2017.

- Le budget annexe lotissements commerciaux s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 1 018 300,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le budget supplémentaire du service annexe lotissements commerciaux 2017.

Dossier 1.2. Communication des rapports annuels 2016

1.2.1. Bilan 2016 des acquisitions et cessions foncières de la CCPI

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport.

1.2.2. Rapport d'activité 2016 de la CCPI

Le Conseil de Communauté prend acte de ce rapport.

1.2.3. Rapport 2016 sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le Conseil de Communauté prend acte de la communication de ce rapport.

.../...

Dossier 1.3. Admission en non valeurs de titres irrécouvrables sur le budget principal et admission en non valeurs irrécouvrables et en créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers de la CCPI

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser :

- l'admission en non-valeur d'un ensemble de titres irrécouvrables sur le budget principal pour un montant de 366,52 € correspondant à des impayés de cantine scolaire en 2016
- l'admission en non-valeur d'un ensemble de titres irrécouvrables sur le budget annexe des déchets ménagers, pour un montant de 13 101,53 € correspondant à des impayés de redevance déchets ménagers sur la période 2007 à 2016.
- l'admission en créances éteintes d'un ensemble de titres irrécouvrables sur le budget annexe des déchets ménagers pour un montant de 1 334,82 € sur la période 2008 à 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise les admissions en non-valeur des titres irrécouvrables et de créances éteintes sur les budgets précités.

Dossier 1.4. Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain 2017 (FDAU) auprès du Département de l'Indre

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du FDAU 2017 auprès du Département de l'Indre. Les travaux d'aménagement du groupe scolaire Leo Lagrange et les travaux d'aménagement de la rue Dardault à Issoudun seront présentés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le dépôt du dossier de demande de subvention précité auprès du Département de l'Indre.

Dossier 1.5. Demandes de subventions 2018

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser le dépôt auprès des partenaires financiers habituels (Europe, Etat, Région, Départements, SDEI...), des dossiers de demandes de subventions pour les projets 2018 susceptibles d'être éligibles aux régimes d'attribution de ces partenaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le dépôt des demandes 2018 de subventions précitées.

Dossier 1.6. Offre de concours NORDEX pour l'enfouissement des réseaux électriques à Paudy

Dans le cadre du projet éolien de Paudy, la société Parc Eolien NORDEX XXVII SAS souhaite participer aux projets d'aménagements sur la commune de Paudy afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Il s'avère que l'opération communautaire d'aménagement du centre bourg de Paudy incluant l'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public, entre dans le cadre de ce financement.

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver une convention d'offre de concours avec la société Parc Eolien NORDEX XXVII SAS par laquelle la société accorde à la CCPI une contribution financière pour ces travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette convention avec la société Parc Eolien NORDEX XXVII SAS.

.../...

2 – Aménagement du territoire et développement économique

Dossier 2.1. Elaboration d'un SCoT et d'un PLUi - dispositions diverses

Conformément à la loi, depuis le 1^{er} janvier 2017, les 12 communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (CCPI) ont transféré à la CCPI, la compétence relative à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le SCoT doit être réalisé à l'échelle d'un bassin de vie. Au regard de son périmètre, la CCPI propose aux services de l'Etat de réaliser un SCoT sur son territoire. Il permettra la mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement à cette échelle.

Le Président précise que le 8 avril 2017, le Conseil de Communauté a déclaré son intention d'élaborer un SCoT sur le périmètre de la CCPI auprès des Préfets de l'Indre et du Cher et a prescrit un PLUi.

Dans ce cadre, il demande au Conseil de Communauté :

- d'autoriser la signature des marchés correspondants aux études liées à l'élaboration des deux documents SCoT et PLUi. L'estimation du marché s'élève à 300 000 € HT,
- d'approuver une autorisation de programme pour cette opération de 360 000 € TTC et la répartition suivante des crédits de paiement (CP) :

CP 2017 : 120 000 € TTC au budget supplémentaire 2017

CP 2018 : 120 000 € TTC au budget primitif 2018

CP 2019 : 120 000 € TTC au budget primitif 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces dispositions financières.

Dossier 2.2. Convention entre Berry Numérique et la CCPI pour l'aménagement numérique du territoire

Dans le cadre de l'adhésion de la CCPI en 2013 au Réseau d'Initiative Publique 36 (RIP36) en vue de promouvoir le développement du très haut débit sur le territoire, la CCPI s'est engagée à assurer l'aménagement numérique notamment la montée en débit au niveau des communes rurales de l'Indre de la CCPI.

En 2017, la CCPI souhaite poursuivre ses efforts pour les communes du Cher en partenariat avec le syndicat «Berry Numérique» assurant le déploiement de la montée en débit dans le Cher.

Il est proposé une montée en débit cuivre (par opticalisation du sous répartiteur) sur la commune de Saint-Ambroix, Chârost bénéficiant de la technologie FTTH et Chezal-Benoît de l'ADSL.

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver la convention avec Berry Numérique afin de définir les conditions techniques, juridiques et financières de cette opération.

Le coût estimatif de cette opération s'élève à 200 000 € pour le Syndicat avec une prise en charge communautaire de 40 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette convention avec Berry Numérique.

.../...

Dossier 2.3. Convention de délégation de tâche avec la Région Centre Val de Loire dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE 2014/2020

Dans le cadre de l'axe urbain du programme opérationnel FEDER-FSE Centre Val de Loire, une convention de délégation de tâche est proposée à la CCPI, signataire du contrat de Ville d'Issoudun, afin d'identifier sur son territoire des actions de rénovation thermique du parc social ou des opérations d'investissement dans des structures d'accueil d'entreprises éligibles à ces financements européens.

Le Président précise que la CCPI serait chargée de l'animation, de l'information et de la sélection des opérations. Il propose au Conseil de Communauté d'approuver cette convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette convention.

Dossier 2.4. Renouvellement de la convention de partenariat avec Initiative Indre pour soutenir les créateurs d'entreprises

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec Initiative Indre d'une durée de 3 ans afin de faciliter le soutien aux créateurs d'entreprises et aux développeurs d'activités.

Dans le cadre de cette convention, il précise que la CCPI apportera une participation financière annuelle de 4 500 € à Indre Initiative afin de financer notamment le dispositif Cap Jeunes/Cap Solidaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette convention.

3 – Affaires scolaires

Dossier 3.1. Marché de denrées alimentaires pour la restauration scolaire – signature des marchés

Dans le cadre du marché de fourniture de denrées alimentaires des établissements de restauration scolaire communautaire (Issoudun, Ségry, Chezal-Benoît et Saint-Ambroix), le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser pour une durée de 4 ans (1/01/2018 au 31/12/2021) :

- le lancement d'un appel d'offres ouvert européen et en cas d'infructuosité, le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation.
- la signature des marchés suivants par le Président dont le montant estimatif annuel des besoins s'élève à 155 000 € HT :

- Lot 1 – fruits et légumes
- Lot 2 – charcuterie, viande de bœuf et de porc frais
- Lot 3 – lait, œufs, produits laitiers divers
- Lot 4 – pain
- Lot 5 – viande de volaille fraîche sous vide
- Lot 6 - produits divers et préparations alimentaires surgelées
- Lot 7 – aliments en conserve, produits secs, fonds de sauce et entremets

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces dispositions.

4 – Patrimoine, urbanisme et voirie

Dossier 4.1. Marché d'exploitation des installations de chauffage avec gros entretien – avenant n°1

Dans le cadre du marché d'exploitation des installations de chauffage avec gros entretien conclu avec la société DALKIA au 1^{er} janvier 2017, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver un avenant n° 1 au marché communautaire.

Cet avenant comprend notamment l'ajout d'équipements communautaires au contrat d'exploitation sur les communes de Reuilly, Chârost, Les Bordes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cet avenant.

Dossier 4.2. Convention avec ENEDIS pour le déplacement d'une ligne haute tension en bordure de la zone commerciale des Coinchettes à Issoudun

Dans le cadre du projet de création d'un nouvel accès à la zone commerciale des Coinchettes à Issoudun, il est nécessaire de déplacer un poteau ligne haute tension en bordure de RN 151.

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver une convention avec ENEDIS pour le déplacement de cette ligne haute tension.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette convention.

Dossier 4.3. Fixation de la redevance de télécommunications 2017

Le Président demande au Conseil de Communauté de fixer la redevance pour les infrastructures de télécommunications implantées sur le domaine public routier de la Communauté.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Artères de communication	Utilisation du sous-sol	38,05 €/km
	Artères aériennes	50,74 €/km
Emprises au sol (cabines, armoires)	25,37 € par m ²	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les nouveaux tarifs.

Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2017-3 à 2017-8, sont communiquées au Conseil de Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 30 juin 2017 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 7 juillet 2017.

Le Président



André LAIGNEL